Nations Unies S/2002/411



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 avril 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 11 avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme vous le savez, la situation en Angola a radicalement changé au cours des derniers mois. Les chefs d'état-major des Forces armées angolaises (FAA) et de la União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) ont signé un mémorandum d'accord le 4 avril 2002 en tant qu'additif au Protocole de Lusaka pour la cessation des hostilités et le règlement des questions militaires en suspens, ouvrant la voie à un cessez-le-feu général. Aux termes du Mémorandum, l'Organisation des Nations Unies fournirait des observateurs militaires, un appui technique et matériel, ainsi qu'une expertise technique pour le casernement, la démilitarisation et la réintégration des forces militaires de l'UNITA. En outre, il a été demandé à l'Organisation de fournir une première assistance d'urgence aux familles des soldats démobilisés et de contribuer au casernement, au désarmement et au rapatriement des troupes étrangères.

Le Gouvernement angolais avait fait savoir que la signature du Mémorandum marquait le début de la deuxième phase du processus de paix portant sur les questions politiques en instance du Protocole de Lusaka. Comme vous le savez, mon Conseiller chargé de missions spéciales en Afrique, le Secrétaire général adjoint M. Ibrahim A. Gambari, s'est rendu en Angola, à ma demande, pour me représenter à la cérémonie de signature et parapher le Mémorandum en tant que témoin, en compagnie des représentants de la troïka – États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Portugal. J'ai également demandé à mon Conseiller de discuter avec les parties angolaises de la deuxième phase du processus de paix et de préciser le rôle de l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Ces discussions devraient se terminer le 20 avril 2002.

Après réception du rapport de mon Conseiller, j'ai l'intention de présenter au Conseil de sécurité un rapport d'ensemble contenant les recommandations sur le rôle que l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer en Angola et sur les ressources et structures d'appui nécessaires. Comme il lui a été demandé, mon Conseiller fera, le 23 avril 2002, un exposé oral sur les discussions qu'il a eues à Luanda.

Dans l'intervalle, je demanderai au Conseil de sécurité de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies en Angola, avec ses effectifs actuels, pour une période de trois mois, jusqu'au 15 juillet 2002, afin de disposer du temps nécessaire pour la tenue de discussions approfondies avec le Gouvernement angolais et l'UNITA, et

02-33005 (F) 120402 120402



pour l'établissement d'un rapport mis à jour et détaillé sur la situation en Angola et le rôle futur des Nations Unies dans le pays, qui sera présenté au Conseil.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**